



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Excès de pluies du 9 au 17 mai 2020**

**cerfa**

N° 51274#03

**NOTICE D'INFORMATION À L'INTENTION DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DE LA PROCÉDURE DES CALAMITÉS AGRICOLES**

*Cette notice présente les principaux points réglementaires. – Lisez la avant de remplir le formulaire de demande (Cerfa n°13681\*03). Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de votre département :*

**Par mail : ddtm-telecalam@herault.gouv.fr**

**Par téléphone : 04 34 46 60 51 ou 04 34 46 60 68**

La procédure des calamités agricole a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques exceptionnels contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions et biens.

**Informations générales**

Les calamités agricoles sont les dommages résultant de risques, autres que ceux considérés comme assurables, d'importance exceptionnelle dus à des variations anormales d'intensité d'un agent naturel climatique, lorsque les moyens techniques de lutte préventive ou curative employés habituellement dans l'agriculture, compte tenu des modes de production considérés, n'ont pu être utilisés ou se sont révélés insuffisants ou inopérants (art. L. 361-5 du Code rural et de la pêche maritime).

Leur indemnisation est assurée par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).

Le caractère de calamité agricole est reconnu par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture, pris sur proposition du préfet du département après avis du Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).

**Qui peut être indemnisé ?**

Tout exploitant agricole (ou propriétaire) détenteur d'un numéro SIRET actif justifiant d'une assurance incendie couvrant les éléments principaux de l'exploitation. Si l'exploitant apporte la preuve qu'il n'existe aucun élément d'exploitation assurable contre l'incendie, il peut prétendre à une indemnité s'il est garanti contre la grêle ou la mortalité du bétail au moment du sinistre. *La seule souscription d'une assurance « habitation » et / ou d'une assurance « responsabilité civile » ne permet pas de bénéficier de l'indemnisation par le FNGRA.*

**Attention : le numéro SIRET actif est obligatoire.**

**Quels sont les dommages indemnisables ?**

Les dommages indemnisables sont les pertes de récolte sur olivier.

**Comment est calculé le dommage ?**

Le dommage est calculé sur la base du barème départemental des calamités agricoles en vigueur qui sert de référence pour établir un produit brut théorique pour chaque culture.

**Sous quelles conditions ?**

Le dommage aux récoltes doit représenter une perte supérieure à 30 % de la production physique théorique de la culture sinistrée et dépasser 13 % de la valeur du produit brut théorique de l'exploitation.

Le montant minimum de perte indemnisable est de 1 000 €.

**Constitution du dossier de demande d'indemnisation**

Le dossier de demande d'indemnisation doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- Le formulaire de demande correctement rempli ;
- L'attestation d'assurance couvrant les biens de l'exploitation ;
- Le relevé d'identité bancaire (RIB-IBAN) ;
- L'annexe de déclaration des pertes de récolte ;
- Les justificatifs de récolte (attestation comptable, factures de vente, bordereaux de livraison,...) indiquant la quantité récoltée en 2020.

**Pour le cas où vous rencontreriez des difficultés pour remplir votre demande, votre DDTM est à votre écoute pour vous y aider.**

**Modalités de dépôt des dossiers**

Si votre exploitation est comprise en totalité ou en partie dans une zone reconnue sinistrée, vous pouvez présenter un dossier de demande d'indemnisation dans les trente jours suivant la date de publication en mairie de l'arrêté ministériel. Ce dossier doit être envoyé à la DDTM par voie postale :

**DDTM de l'Hérault  
Service agriculture forêt  
Bâtiment Ozone  
181, place Ernest Granier – CS 60 556  
34064 MONTPELLIER Cedex 02**

**La date limite de réception du dossier est le 8 avril 2021 (date du cachet de la poste faisant foi).**

**Modalités d'instruction des dossiers**

Dès réception des demandes, le service instructeur les contrôle et procède à l'évaluation provisoire des dommages subis en appliquant les forfaits figurant au barème départemental. En cas de demande de renseignements complémentaires, vous disposez d'un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande pour y répondre.

**Indemnisation des dommages**

Un arrêté interministériel fixe le pourcentage du montant des dommages indemnisés. Le taux d'indemnisation est de 20 à 35 % selon le taux de perte pour les cultures fruitières.

Un acompte de 30 % du montant de l'indemnité estimée est versée lorsque le dossier est éligible.

Le solde sera versé automatiquement dès que les crédits permettant l'indemnisation seront abondés.

Seuls les dossiers complets et éligibles peuvent être indemnisés.

**Recours**

Le calcul du montant du dommage ou un rejet peut être contesté par courrier, dans un délai limite de **2 mois** après réception de la notification, auprès de la DDTM de l'Hérault.





**LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION**

**ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS**

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente (année 2019)
93402	Vache laitière		
93603	Vache camarguaise		
93601	Vache nourrice		
92200	Génisses de plus de 2 ans		
92202	Génisses de 1 à 2 ans		
91300	Bovins mâles de plus de 2 ans		
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans		
91317	Veaux		
91400	Brebis laitière		
91500	Brebis viande		
92702	Agnelles		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		
91902	Chèvres laitières lait transformé		
91906	Chèvres viande		
91710	Chevrettes		
91800	Juments de race lourde		
91820	Poulains		
93100	Truies naisseurs engraisseurs		
93102	Porc charcutier avec post-sevrage		
93105	Porc charcutier sans post-sevrage		
93200	Poules pondeuses – œufs à couver		
93305	Poulets labellisés		
92900	Pintades		
92002	Dindes industrielles		
92003	Dindes fermières		
91604	Canards à rôtir		
91606	Canards gavés		
92500	Lapins naisseurs engraisseurs		

**ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE**

Eléments (m<sup>2</sup>, kg,...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple : pisciculture) ou production (exemple : miel)

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ÉLÉMENTS DÉCLARÉS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	UNITÉ
91214	Apiculture Ruches pastorales		ruche
91215	Apiculture Ruches sédentaires		ruche
95661	Huîtres filière		filière
92204	Moules filière		filière
	Huîtres table		table
	Moules table		table

**LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION**  
(à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte)

**CULTURE EN PRODUCTION**

Déclaration de **toutes les surfaces en production, sinistrées ou non de votre exploitation, dans et hors de l'Hérault, durant l'année du sinistre (2020)**. Si vous êtes certifié en Agriculture Biologique, indiquer "AB" à côté du nom de la culture concernée.

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
91376	Avoine				93862	Olivier bouche irrigué			
91582	Blé tendre hiver				93863	Olivier bouche sec			
91584	Blé tendre printemps				93865	Olivier huile irrigué			
91551	Blé dur hiver				93866	Olivier huile sec			
91553	Blé dur printemps				98101	Vigne Muscat VDN			
93913	Orge hiver				96073	Vigne VDT rosé			
93914	Orge printemps				96069	Vigne VDT blanc			
93330	Mais irrigué				96074	Vigne VDT rouge			
95163	Seigle				96060	Vigne vin de pays rosé			
95346	Sorgho irrigué				96052	Vigne vin de pays blanc			
95347	Sorgho sec				96061	Vigne vin de pays rouge			
95483	Triticale				97004	Vigne AOC hors VDN			
98709	Blé dur semence				91073	Ail vert			
98747	Mais semence				91230	Artichaut			
98746	Mais mâle stérile semence				91290	Asperge blanche			
98765	Sorgho semence				91310	Aubergine			
98725	Colza semence				91470	Betterave potagère			
98766	Tournesol semence				91610	Cardon/Bette			
93363	Mais fourrager sec				91630	Carotte			
93362	Mais fourrager irrigué				91690	Céleri branche			
93960	Parcours herbacé				91950	Chou brocoli			
94700	Prairie naturelle				92030	Chou fleurs			
94720	Prairie temporaire				92014	Chou vert pointu			
91010	Abricotier				92240	Concombre			
91119	Amandier en coque				92242	Concombre sous abri chaud			
91121	Amandier en vert				92320	Courgette			
91131	Amandon				92600	Épinard			
91778	Cerisier sec				92720	Fraisier			
91782	Cerisier irrigué				92921	Haricot beurre			
91781	Cerisier industrie				92940	Haricot sec			
91831	Châtaignier bouche				92926	Haricot vert			
91832	Châtaignier industrie				93180	Lentille			
93060	Kiwi				93300	Mâche			
93720	Nectarine				93380	Melon			
93760	Noyer intensif				93384	Melon sous chenille			
93763	Noyer traditionnel				93386	Melon sous abri froid			
94040	Pêcher				93680	Navet			
94047	Pêcher pavie				93821	Oignon blanc			
94430	Poirier				93823	Oignon couleur			
94574	Pommier Gala				94410	Poireau			
94574	Pommier Pink Lady				94200	Pois potager			
94560	Pommier Granny Smith				94530	Poivron			
94565	Pommier Reinette				94620	Pomme de terre			
94553	Pommier bouche				94624	Pomme de terre primeur			
94780	Prunier de table				94660	Potiron, courge, citrouille			
94803	Prunier d'ente				95083	Salade			
94796	Prunier americano japonaise				95420	Tomate			
94863	Raison de table				95424	Tomate industrie			

**PERTES DE RÉCOLTE**

Veillez remplir l'annexe relative aux pertes de récolte en détaillant la quantité récoltée en 2020 par type de production (olivier bouche irrigué, olivier bouche sec, olivier huile irrigué, olivier huile sec).

**MENTIONS LÉGALES**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE**

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire <b>original</b> de cette demande d'aide dûment <b>complété, daté et signé</b>	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexe déclaration des pertes de récolte	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	En cas de changement des coordonnées bancaires connues de la DDTM et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du présent formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assurance <b>originale, complétée, datée et signée (modèle fourni à utiliser obligatoirement)</b>	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de récolte (attestation comptable, factures de vente, bordereaux de livraison...) indiquant la quantité récoltée en 2020 pour les cultures sinistrées	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

**SIGNATURE ET ENGAGEMENTS**

Je soussigné (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature*

(\*) Veuillez cocher les mentions utiles

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINISTRE : **Excès de pluies du 9 au 17 mai 2020**

DATE DE RÉCEPTION :



**GARANTIES (SUITE)****Assurance des récoltes contre les risques climatiques**

Numéro du contrat Grêle : \_\_\_\_\_

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : \_\_\_\_\_

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(\*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

**SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ**

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : \_\_\_\_\_

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature de l'assuré :*

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature et cachet de l'assureur :*



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Pluies violentes du 19 au 20 septembre 2020**



N° 13951\*02

**ATTESTATION D'ASSURANCE DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681  
POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES**

**Campagne agricole : Année 2020**

Type du sinistre : Pertes de récolte

Date du sinistre : 9 au 17 mai 2020

Commune principalement concernée par la calamité : \_\_\_\_\_

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE**

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Adresse (siège social) : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

Contact local, nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Mél : \_\_\_\_\_

**IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE / ASSURÉ**

N° SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

N° PACAGE : 034|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Nom et prénom ou raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse (siège de l'exploitation) : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

**GARANTIES**

**Assurance multirisque agricole (ou assurance incendie - tempête)**

Numéro du contrat : \_\_\_\_\_

Biens garantis : Bâtiments exploitation  Contenu

**Assurance sur les embarcations (cas de l'aquaculture)**

Numéro du contrat : \_\_\_\_\_

Biens garantis :

**Assurance mortalité du bétail**

Numéro du contrat : \_\_\_\_\_

Espèces assurées :

-

-

-

Indemnités de sinistre (€) :

-

-

-

**GARANTIES (SUITE)****Assurance des récoltes contre les risques climatiques**

Numéro du contrat Grêle : \_\_\_\_\_

Numéro du contrat Multirisques climatiques (MRC) : \_\_\_\_\_

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (ha)	Capitaux totaux assurés (€)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (€)
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					
G : <input type="checkbox"/> MRC : <input type="checkbox"/>					

(\*) Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

**SIGNATURE ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET DE L'ASSURÉ**

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : \_\_\_\_\_

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature de l'assuré :*

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

*Signature et cachet de l'assureur :*

